

unterra

UN PROGRAMME CECI & EUMC



**POUR L'ÉGALITÉ DE DROITS
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**15 pays de la CEDEAO se donnent
la main pour relever le défi !**

Constats et leçons apprises
de l'élaboration du Protocole
régional pour l'égalité de droits
entre les femmes et les hommes
pour le développement durable
en Afrique de l'Ouest



Novembre 2013

COORDINATION ET RÉDACTION DU DOCUMENT DE CAPITALISATION

Mariame Coulibaly | Spécialiste Égalité Femmes Hommes — Volet régional ÉFH | UNITERRA
Louise Camiré | Chargée du suivi du Volet régional | CECI

SYNTHÈSE ET RÉVISION

Marie-France Paradis | Consultante

PHOTO | PAGE DE COUVERTURE

Ousseynou Niang | CCDG

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	ii
LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS	iii
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE	
LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROTOCOLE RÉGIONAL ÉFH	3
Pourquoi un protocole régional ÉFH : contexte	3
Constats	3
Opportunités	5
Comment faire pour y parvenir ?	
La démarche adoptée pour l'élaboration de l'avant-projet de protocole	6
Avec qui ?	6
Les étapes franchies	7
1. Le consensus autour de l'enjeu (2008 – juin 2011) : l'argumentaire	8
2. L'élaboration de l'avant-projet de Protocole régional ÉFH (2011 – 2012) : un contenu dorénavant valable pour les 15 pays de la CEDEAO	9
3. Le dépôt de l'avant-projet à la CEDEAO (février 2013)	10
4. Le ralliement et la mobilisation (2013)	11
Bilan et prochaines étapes	13
DEUXIÈME PARTIE	
BONNES PRATIQUES, LEÇONS APPRISES ET DÉFIS À RELEVER	14
Les bonnes pratiques	14
Les leçons apprises	16
Les défis à relever	18
CONCLUSION	20

SOMMAIRE

Partout dans le monde, mais particulièrement en Afrique de l'Ouest, les femmes travaillent dur, elles produisent 70 % des denrées alimentaires et sont d'habiles commerçantes. Pourtant, elles sont encore souvent analphabètes et absentes des espaces de décision où elles pourraient faire reconnaître leurs contributions. Elles sont les artisanes de la paix malgré toutes les violences qu'elles subissent en période de conflit.

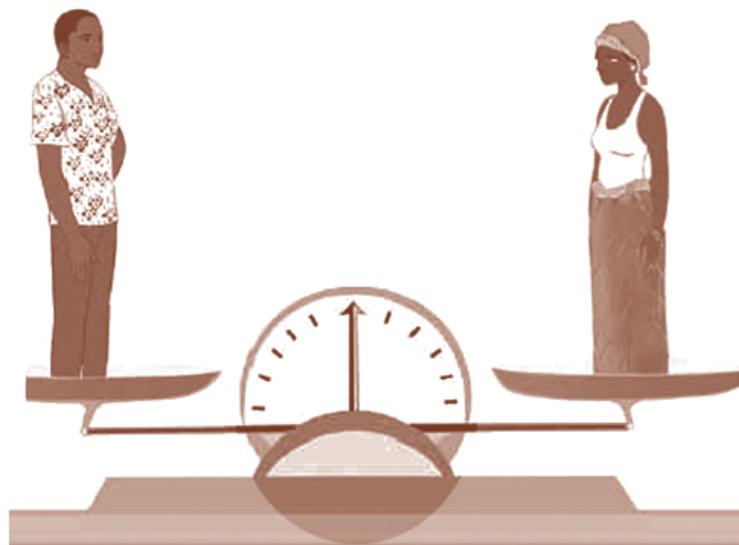
Au fil des années, parce que les inégalités perdurent, des conventions, des chartes, des politiques ont été adoptées pour faire entendre la voix des femmes et faire valoir leurs droits. Cette fois, c'est leur voix que les femmes veulent faire entendre.

« C'est nous qui y avons pensé parce que c'est nous que ça touche ».

Du Niger, du Mali, du Burkina Faso, de la République de Guinée et du Sénégal, des coalitions représentant des organisations luttant pour les droits et la citoyenneté des femmes se sont alliées autour d'un projet, celui d'élaborer un **Protocole régional pour l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO** qui, cette fois, permettrait que les droits des femmes ne soient pas seulement reconnus, mais qu'ils soient enfin appliqués dans toute l'Afrique de l'Ouest.

Comment ont-elles fait ? C'est ce que nous racontons ici. Sans occulter les difficultés rencontrées et en voulant dégager les leçons à tirer de l'ensemble du processus. Mais la bataille est loin d'être gagnée ; nous voulons donc aussi attirer l'attention sur les défis qu'il faudra encore relever pour parvenir à l'égalité de fait entre les femmes et les hommes et à un développement durable.

Raconter pour comprendre et mieux faire, mais aussi pour continuer, pour aller au-delà et nouer de nouvelles alliances.



LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

ACDI	Agence canadienne de développement international
AWID	Association pour les droits de la femme et le développement
CAFO	Coordination des associations et ONG féminines du Mali
CBDf	Coalition burkinabè pour les droits de la femme
CCDG	Centre de la CEDEAO pour le développement du genre
CECI	Centre d'étude et de coopération internationale
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CONAG / DCF	Coordination nationale de Guinée pour les droits et la citoyenneté des femmes
CONGAFEN	Coordination des ONG et associations féminines nigériennes
CPR / EFH	Chargée de programme régional / Égalité de droits femmes / hommes
CSF	Conseil du statut de la femme
CCF / CSW	Commission de la condition de la femme des Nations unies / UN Commission of the Status of Women
EFH	Égalité de droits entre les femmes et les hommes
EUMC	Entraide universitaire mondiale du Canada
FOSCAO	Forum de la société civile de l'Afrique de l'Ouest
GP / DCF	Groupe pivot / Droits et Citoyenneté des femmes
MARWOPNET	Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix
MAECD	Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada
OHCHR	Haut-Commissariat aux droits de l'homme
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONP	Observatoire national de la parité
ONU FEMMES	Organisation des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OSC	Organisation de la société civile
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
RENAJELF	Réseau national des jeunes femmes leaders du Sénégal
RSJ	Réseau Siggil Jigéen
WOCON	Women's Consortium of Nigeria
WiLDAF	Women in Law and Development in Africa

INTRODUCTION

*Le présent document relate l'expérience de l'élaboration et du processus d'adoption d'un **Protocole régional pour l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable en Afrique de l'Ouest** (ci-après appelé le Protocole).*

L'initiative a été lancée en 2008 par une organisation de la société civile luttant pour les droits des femmes en République de Guinée et s'est ensuite étendue à d'autres organisations de même nature au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal. Les institutions étatiques concernées ont ensuite emboîté le pas et des alliances ont été construites avec des partenaires de la sous-région qui militent pour les droits des femmes.

Le processus visait l'adoption d'un instrument juridique comblant à la fois les manquements existants tout en prenant en compte les nouveaux défis et enjeux de la participation des femmes au développement durable de leur région. Il a été soutenu principalement par un programme de partenariat et de volontariat international entre le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) et l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) : le programme Uniterra¹. Depuis 2009, le programme a mis l'accent sur la promotion de valeurs et de rapports justes et égalitaires entre les femmes et les hommes : sur la participation des femmes aux instances de décisions et sur la valorisation de leur position sociale. C'est ainsi que les coalitions / Droits et citoyenneté des femmes (DCF) partenaires de ce programme ont décidé d'agir ensemble sur un même enjeu : l'amélioration du cadre légal de promotion et de protection des droits des femmes en Afrique de l'Ouest.

Après la remise officielle de l'avant-projet de Protocole à la CEDEAO, le 12 février 2013 à Abuja, l'équipe d'Uniterra a jugé opportun de partager l'approche et la stratégie qui ont permis d'atteindre ce résultat.

« La pertinence d'une action se mesure, notamment, à la qualité de la démarche qui la construit. »²

La phase actuelle d'Uniterra se termine le 31 mars 2014, pour ses gestionnaires il est donc d'autant plus important de documenter le processus et de relever les acquis et les conditions à mettre en place pour qu'une approche devienne une « bonne pratique » ; en mettant aussi en lumière les difficultés ou les contraintes auxquelles on peut s'attendre. En somme, c'est l'occasion de jeter un regard critique sur les actions menées pour en dégager des leçons.

Comme l'ensemble de la démarche, l'exercice de capitalisation a été mené en associant les actrices et les acteurs ayant participé à l'expérience et, à certains moments, des personnes expertes dans le secteur d'intervention ou ayant joué un rôle important dans le processus afin d'enrichir l'analyse et d'aider à dégager les leçons et recommandations.

.....

1. Uniterra, l'un des principaux programmes canadiens de volontariat international, se déploie sur trois continents depuis 2004. Uniterra renforce les capacités des organisations partenaires des pays en développement dans leurs initiatives de développement social et économique. Le programme favorise les échanges multidirectionnels d'expertise, de connaissances, et de savoir-faire entre partenaires du Nord et du Sud. | www.unterra.ca

.....

2. D'Rosnert Ludovic Alissoutin, Rapport général de l'atelier régional de consultation sur la 1^{re} version du Protocole sur l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable de l'Afrique de l'Ouest, nov. 2012



Niamey, atelier bilan. Crédit photo : CECI

Ainsi, la réflexion entreprise dans le cadre de la capitalisation a été conduite par un comité de pilotage³ qui a convenu des objectifs poursuivis par l'exercice, des étapes à franchir pour le mener à bien, de la nature des informations à recueillir, des méthodes de collecte, du plan de rédaction du document à produire et du calendrier d'exécution.

Finalement, l'analyse des informations recueillies par les coalitions / DCF avec l'appui des volontaires a été conduite par deux membres du comité de pilotage⁴ qui ont regroupé les données et procédé à la rédaction du premier document, confié ensuite à une consultante externe⁵ responsable de la synthèse et de la mise en page du document de capitalisation.

3. Le Comité est composé de mesdames Mariame Coulibaly, spécialiste ÉFH du Volet régional d'Uniterra, Safietou Diop, présidente du Réseau Siggil Jigéen du Sénégal et coordonnatrice du processus de concertation avec les coalitions / DCF, Louise Camiré, chargée du suivi du Volet régional ÉFH du CECI, du professeur Oumar Ndongo, ancien Secrétaire général de FOSCAO et d'une représentante du CCDG.

4. Il s'agit de mesdames Coulibaly et Camiré.

5. Marie-France Paradis.

PREMIÈRE PARTIE

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROTOCOLE RÉGIONAL ÉFH

Le processus d'élaboration du Protocole est présenté sous forme d'étapes qui s'inscrivent dans un contexte plutôt favorable à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pourquoi un protocole régional ÉFH : contexte

Les constats et les opportunités caractérisant le contexte qui a conduit à l'élaboration de l'avant-projet de protocole ont été bien décrits dans l'argumentaire développé en juin 2011 par les Coalitions de droits et citoyenneté des femmes du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali,

du Niger et du Sénégal avec la collaboration de WILDAF-Afrique de l'Ouest, du Centre de la CEDEAO pour le développement du genre (CCDG) et du ministère de la Culture, du Genre et du Cadre de vie de la République du Sénégal.

CONSTATS⁶

« Les dernières décennies sont caractérisées par l'adoption de nombreux textes relatifs à l'égalité, à l'équité des sexes et au renforcement du pouvoir des femmes : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) (1979), la Plateforme d'action de Dakar (1994), le Programme d'action de Beijing (1995), la Politique Genre de la CEDEAO (2002), le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (2003), la Déclaration solennelle des chefs d'États de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (2004), la Politique Genre de l'Union africaine (2008), la Résolution 1325 sur Femmes, Paix et Sécurité (2000) et les résolutions connexes 1820 (2008), 1888 et 1889 (2009) du Conseil de sécurité des Nations unies.

Malgré les engagements pris par les États à travers les instruments juridiques et les avancées notées, les femmes ne jouissent pas pleinement des mêmes droits ni des mêmes opportunités que les hommes. À cela s'ajoutent la féminisation croissante de la pauvreté et l'impunité permanente contre les auteurs de violences basées sur le genre. Ce constat est commun à tous les pays de la région ouest-africaine à différents degrés. À titre d'exemple :

6. Les constats et les opportunités reprennent textuellement ceux présentés dans l'Argumentaire pour l'élaboration d'un Protocole pour l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO, coalitions / DCF, juin 2011

- **Dans la production agricole et dans le secteur informel**

Les femmes produisent 70 % des denrées alimentaires alors qu'elles ne contrôlent pas les facteurs de production (terres, crédits, intrants) et ne bénéficient pas des retombées. Elles sont présentes dans le secteur informel à hauteur de 80 % au Bénin, 88 % au Mali, 87 % au Nigéria⁷. Malgré ce dynamisme, les femmes demeurent celles qui souffrent le plus de la pauvreté.

- **Dans les instances de prise de décision**

Le taux de participation des femmes aux postes de décisions en général (législatifs, nominatifs et judiciaires) aux niveaux national et décentralisé reste très faible. Au Bénin, 9 femmes sont présentes au Parlement sur 83, 4 femmes sur 52 en Gambie, 14 femmes sur 113 au Niger et 18 sur 223 au Parlement de la Côte d'Ivoire. Actuellement, on dénombre 3 ministres femmes sur 24 au Bénin⁸, 5 sur 31 au Mali, 9 sur 35 au Sénégal, 6 sur 43 en Guinée, 6 sur 31 au Niger et 3 sur 29 au Burkina Faso. Au niveau du pouvoir judiciaire, seule 1 femme est chef de juridiction sur 8 au Bénin, 4 sur 8 en Gambie, 2 sur 27 au Mali et 3 sur 41 en Guinée.

- **Dans les processus de construction et / ou de consolidation de la paix**

Les femmes sont des artisanes de la paix. Or elles sont faiblement impliquées dans le processus de prévention de gestion des conflits, de négociation, de médiation.

Réduites souvent en objets sexuels, les femmes et les filles sont victimes des sauvageries innommables, ce qui induit le plus souvent un pourcentage élevé de contaminées par le VIH / Sida. Les guerres civiles à répétition, les conflits larvés intérieurs ou avec les pays voisins, d'origines diverses, l'instabilité politique empêchent l'instauration de la démocratie, seule gage de la paix. Or il est évident aujourd'hui que seule une paix véritable permet d'initier des projets de développement durable, de mener des actions contre l'injustice et l'impunité et de favoriser l'établissement de la démocratie.

- **Dans le secteur de l'éducation**

Même si les statistiques concernant la scolarité au niveau primaire sont encourageantes (au moins 60 % de taux brut de scolarisation des filles par rapport à 71 % pour les garçons), le taux brut de scolarisation au niveau secondaire et tertiaire chez les filles est très alarmant. Au Bénin, il est de 22 %, au Burkina Faso de 14,6 % et en Guinée de 31,4 %.

Sans jamais atteindre, dans l'espace CEDEAO, les niveaux attendus dans la mise en œuvre des instruments juridiques relatifs aux droits des femmes et des filles conformément aux engagements pris, il est très fréquent de noter des résultats en dents de scie, traduisant tantôt des avancées, tantôt des régressions selon le contexte politique, la situation de sécurité ou autres. Pour y remédier, des mesures d'accompagnement devraient être mises en place dans un protocole dont les objectifs sont déclinés plus loin. Aujourd'hui, des opportunités pour renverser la tendance actuelle et pour aller des engagements à l'action s'offrent à nos États, il suffit tout simplement de les saisir.

.....

7. Les données statistiques sont issues de *l'Étude analytique sur l'identification des discriminations sexospécifiques discriminatoires et des écarts en matière d'égalité des sexes dans les législations nationales des États membres de la CEDEAO*, réalisée par le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre, août 2009.

8. Données actualisées de 2011.

OPPORTUNITÉS

L'existence d'une Politique Genre dans plusieurs pays de la sous-région, l'initiative de l'Union africaine de faire des années 2010 à 2020 la Décennie de la femme africaine et la création de ONU-Femmes pour appuyer les efforts des États à promouvoir les droits des femmes, sont quelques-unes des opportunités que nos pays doivent saisir pour parvenir à une plus grande égalité des droits entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'abord d'une question de principe dicté par un souci de justice, parce que la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans un cadre plus large de promotion des droits de l'homme à laquelle tous les pays membres de la CEDEAO attachent la plus grande importance. En outre, l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu majeur pour le développement de nos pays.

L'histoire nous montre que lorsque des populations œuvrent à l'atteinte de l'égalité entre femmes et hommes, c'est tout le peuple qui en bénéficie.

Plus de sept siècles après l'adoption de la Charte de KURUKANFUGAN qui fait des peuples d'Afrique de l'Ouest des précurseurs, des défenseurs des droits des femmes, plus de 30 années après l'adoption de la CEDEF, plus de 15 années de mise en œuvre de la Plateforme d'action de Beijing, 6 ans depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Maputo et à 4 ans de la date butoir pour l'atteinte des OMD, les pays de la CEDEAO doivent tout mettre en œuvre pour assurer le respect et la promotion des droits des femmes. »

D'autant plus que d'une part, il n'existe aucun instrument juridique sous-régional spécifique garantissant les droits des femmes et intégrant, d'autre part, certaines questions qui se posent de manière particulièrement cruciale en Afrique de l'Ouest, comme la persistance des conflits, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques. L'Afrique de l'Ouest est à ce titre en retard par rapport à l'Afrique australe dotée de ce type d'instrument juridique depuis le 27 Août 2007.⁹

9. South African Development Community, Protocole de la SADC sur le genre et le développement, août 2007, 32 pages.

Comment faire pour y parvenir ? *La démarche adoptée pour l'élaboration de l'avant-projet de protocole*

La démarche adoptée pour l'élaboration du Protocole jusqu'à sa présentation officielle se partage en plusieurs étapes, mais avant de s'y attarder, il convient sans doute de faire plus ample connaissance avec les partenaires qui se sont associés pour mener à bien ces activités.

AVEC QUI ?

On sait déjà que le programme Uniterra repose principalement sur le volontariat et s'engage à promouvoir les droits des femmes, leur accès aux ressources et bénéfices, leur accès au pouvoir de décision et leur représentation dans toutes les instances décisionnelles. Il s'appuie sur la Politique d'égalité entre les sexes de l'ACDI¹⁰ qui a financé le programme et sur les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes du CECI et de l'EUMC, lesquelles se prononcent résolument pour les droits des femmes et la responsabilité conjointe des hommes et des femmes dans la promotion de rapports plus égalitaires.

Le volet régional Égalité entre les femmes et les hommes (ÉFH) d'Uniterra a contribué à consolider la promotion et la protection des droits des femmes dans l'Afrique de l'Ouest francophone¹¹ en appuyant techniquement et financièrement six (6) coalitions d'organisations de femmes partenaires dans leur processus de réseautage et de dialogue politique régional. De fil en aiguille, l'amélioration du cadre légal de protection et de promotion des droits des femmes en Afrique de l'Ouest est devenue l'enjeu majeur du travail des coalitions.

Ces coalitions partenaires sont les suivantes : la Coordination nationale de Guinée pour les droits et la citoyenneté des femmes (CONAG / DCF), la Coordination des ONG et associations féminines du Niger (CONGAFEN), le Groupe pivot / Droits et Citoyenneté des femmes du Mali (GP / DCF Mali), la Coordination des associations féminines du Mali (CAFO), la Coalition burkinabè pour les droits des femmes (CBDF), et le Réseau Siggil Jigén / Sénégal. On comprend que les coalitions sont elles-mêmes composées d'organisations membres et constituent donc un second palier.

10. L'ACDI est maintenant intégrée au ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada.

11. Le Mali, le Burkina Faso, la République de Guinée, le Niger et le Sénégal.



Des membres des coalitions avec quelques alliées, lors de l'atelier de préconférence internationale sur la parité, tenu au CCDG, Dakar, juin 2011. Crédit photo : Ousseynou Niang | CCDG

De 2009 à 2013, les coalitions ont reçu l'appui de quatorze (14) volontaires canadiennes et d'un canadien qui ont consacré cent dix-sept (117) mois-personnes de travail, l'équivalent de dix (10) personnes à temps plein, dans des mandats variés, tels : conseillères en ÉFH, en communications, en développement de partenariats, en plaidoyer et dialogue politique ainsi qu'en suivi-évaluation. A vingt-sept (27) occasions, des représentantes des coalitions, du Centre de la CEDEAO pour le développement du genre (CCDG), de l'Observatoire national de la parité du Sénégal, du Conseil du statut de la femme du Québec et de la Fédération des femmes du Québec ont été prises en charge par Uniterra pour pouvoir participer à des rencontres de concertation régionales, à des conférences mondiales sur les droits des femmes ou à des rencontres de développement de partenariats, entre autres entre le CCDG et le Conseil du statut de la femme du Québec. Deux volontaires nationaux, une femme et un homme, ont également appuyé les coalitions au Niger et au Sénégal.

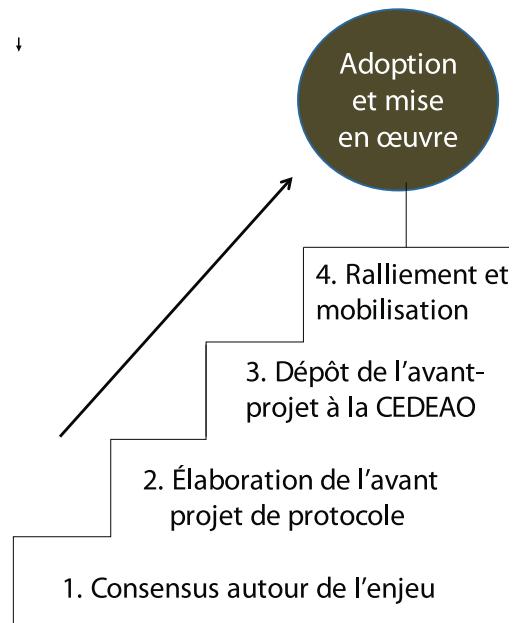
LES ÉTAPES FRANCHIES

Le renforcement du maillage à l'échelle sous-régionale pour des changements majeurs en faveur des femmes et le choix de les inscrire dans un protocole liant les pays uest-africains sont passés par plusieurs étapes importantes qui méritent d'être partagées. On peut les regrouper en quatre phases :

1. Le consensus autour de l'enjeu ;
2. L'élaboration de l'avant-projet de protocole ;
3. Le dépôt de l'avant-projet de protocole ;
4. Le ralliement et la mobilisation.

Chacune à son tour, ces étapes ont été ponctuées d'événements structurants qui sont décrits ci-après.

Au-delà de leur propre maillage, les coalitions ont cherché et obtenu l'appui d'organisations régionales ou nationales : le CCDG, le WiLDAF Afrique de l'Ouest, le ministère de la Femme, de la Culture et du Genre du Sénégal, le Conseil du statut de la femme du Québec, des réseaux dont ceux du Sierra Leone (MARWOPNET) et du Nigeria (WOCON), ainsi que de nombreux acteurs et actrices œuvrant pour le respect des droits de la personne ; toutes et tous considérant l'urgence de se doter, à l'instar de l'Afrique australie, d'un protocole sous-régional pour l'égalité de droits entre les femmes et les hommes afin d'assurer un développement durable. Convaincue de l'enjeu de l'ÉFH, la Commissaire / Rapporteure spéciale sur les droits de la femme en Afrique de l'Union africaine, auprès de laquelle l'information sur l'initiative a été portée, a emboîté le pas et appuie la démarche et la proposition de Protocole.



1 | Le consensus autour de l'enjeu (2008–juin 2011) : l'argumentaire

L'idée de faire adopter par la CEDEAO un *Protocole sur l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable* a suivi un long processus initié en 2008 par la CONAG / DCF Guinée. À sa demande, les représentantes et les représentants des six coalitions se sont retrouvés à Conakry. La CONAG / DCF ambitionnait de produire un état des lieux sur les droits des femmes et de trouver des stratégies pour contribuer à la résolution des difficultés constatées. Globalement et comme on l'a vu aussi dans le contexte, la situation dans les différents pays se présentait comme suit :

- la non-application des droits des femmes malgré l'existence d'instruments juridiques à tous les niveaux;
- l'absence d'indicateurs pour assurer un suivi efficace des engagements pris par les gouvernements à travers les instruments juridiques;
- l'émergence de nouveaux enjeux et défis pour les femmes, qui ne sont pas toujours pris en compte;
- la nécessité de redynamiser le mouvement associatif féminin en Afrique en associant la jeune génération.



Madame la ministre Awa Ndiaye du ministère de la Femme, de la Culture et du Genre du Sénégal, Dakar, juin 2011.
Crédit photo : CECI

Ce premier atelier a abouti à une recommandation phare « produire un plan d'action régional tout en mettant en place une dynamique de concertation sous-régionale entre les coalitions / DCF, partenaires d'Uniterra ». Ainsi ont suivi un atelier à Dakar en septembre 2008 (proposition d'un plan d'action régional) et celui d'Uniterra en marge du Forum d'AWID à Cape Town en novembre 2008 (révision du Plan d'action et tentative de formulation d'un enjeu commun). Après un an et demi de léthargie, le processus de concertation qui battait de l'aile a

été relancé avec le recrutement d'une chargée du programme régional ÉFH / Uniterra, qui a réuni en atelier les déléguées des différentes coalitions à Bamako (en février 2010). C'est à cette occasion que des réseaux actifs dans la sous-région, WiLDAF / AO, Marche mondiale des femmes et CEDEAO-CCDG, se sont associés aux coalitions.

L'atelier a permis de redynamiser le processus de concertation entre les réseaux, de valider le Plan d'action régional autour d'un enjeu commun, formulé de façon consensuelle soit, «l'amélioration du cadre légal de promotion et de protection des droits des femmes en Afrique de l'Ouest» par :

- l'adoption par la CEDEAO d'un protocole sur l'ÉFH et le développement durable;
- la relance ou la redynamisation du mouvement associatif féminin en Afrique de l'Ouest;
- la participation des jeunes générations à travers le dialogue intergénérationnel.

Le Plan d'action régional validé a été décliné en plans d'action nationaux par chacune des coalitions pour mieux prendre en compte les priorités de chaque pays et en assurer la mise en œuvre efficace à travers un dialogue politique constructif avec les décideurs.

Profitant ensuite de l'opportunité d'une *conférence internationale sur la parité* initiée par le ministère de la Femme, de la Culture et du Genre du Sénégal, la Chargée de programme ÉFH a organisé une rencontre précédant la conférence pour réunir des déléguées des coalitions / DCF (juin 2011). Stratégiquement, la réunion s'est tenue dans la salle de conférence du CCDG et a permis d'élaborer l'argumentaire soutenant la proposition d'adoption d'un *Protocole pour l'ÉFH pour le développement durable dans l'espace CEDEAO*, de réadapter les stratégies et d'identifier de nouvelles sources de financement.

L'argumentaire a été partagé, amendé et enrichi lors d'un atelier durant la conférence internationale sur la parité. Il a été présenté en plénière et validé par acclamation devant les chefs d'État du Sénégal et du Libéria, les ministres responsables du genre ou de la famille des pays de la CEDEAO, les représentantes d'institutions financières internationales, régionales et d'organisations de la société civile africaine et étrangère.



De gauche à droite, mesdames Nanfadima Magassouba, ministre des Affaires sociales, de la Promotion féminine et de l'Enfance de la Guinée, Aminatta Dibba, directrice du CCDG, Mariame Coulibaly, Chargée du projet régional / ÉFH et Nafissatou Ndiaye, de la Direction de l'équité et de l'égalité de genre du ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat féminin. Sénégal, révisant l'argumentaire du Protocole, Dakar, juin 2011. Crédit photo : CCDG

2 | L'élaboration de l'avant-projet de Protocole régional ÉFH (2011–2012) : un contenu dorénavant valable pour les 15 pays de la CEDEAO

Forte de ce consensus et s'inspirant du *Protocole sur le genre et le développement adopté en Afrique australe*, une proposition de charpente du document a été transmise aux coalitions. Elles ont mis sur pied des équipes de personnes ressources pour élaborer une première mouture qui tienne compte des particularités nationales et des nouveaux enjeux absents des instruments existants.

Cette première version a été déposée au CCDG en juillet 2012.

L'initiative lancée par les six (6) coalitions partenaires d'Uniterra ne touchait que cinq pays de l'Afrique de l'Ouest. Or la CEDEAO compte quinze (15) pays membres. L'instrument qu'elle adoptera sera celui des quinze (15) pays, il fallait donc partager l'avant-projet avec les autres pays. Cela s'est fait au moment de la tenue d'un atelier régional¹² avec la participation de quarante-cinq (45) personnes, déléguées des coalitions, des réseaux et organisations ou expertes de la question (novembre 2012).

Cette rencontre a permis d'enrichir la version initiale ; on y a aussi constitué un comité de pilotage, composé de neuf membres, francophones, anglophones et lusophones. Les recommandations ont été intégrées par deux spécialistes¹³ et la nouvelle version a été déposée officiellement à la CEDEAO à Abuja en février 2013 par une délégation composée de la coordonnatrice du processus de concertation des coalitions, de la présidente du Women's Consortium of Nigeria (WOCON) et de la chargée de programme régional ÉFH / Uniterra¹⁴.

.....
12. L'atelier s'est tenu à Dakar les 22 et 23 novembre 2012.

13. Le professeur Oumar Ndongo et maître Alioune Sall ont finalisé le document de protocole qui a été transmis officiellement à la CEDEAO.

14. Il s'agit de mesdames Safietou Diop, Bisi Olateru-Olabedji et Mariame Coulibaly.



De gauche à droite, mesdames Aida Ndoye, membre du RSJ, Aminatta Dibba, directrice du CCDG, Maguette Sy / Gaye, ancienne présidente du RSJ et Fatou Ndiaye / Turpin, coordonnatrice du RSJ. Lors de la remise de la première mouture de l'avant-projet de protocole au CCDG, juillet 2012. Crédit photo : Mouniratou Tangara



De gauche à droite mesdames Sintinki Ugbe, directrice du Genre, Bisi Olateru Olabdi, présidente de WOCON, Mariame Coulibaly, chargée de programme régional / EFH Uniterra, Adrienne Yandé Diop, commissaire au développement humain et genre de la CEDEAO, Safietou Diop, présidente du RSJ et Salimata Bâ, assistante de la commissaire, Abuja, février 2013. Crédit photo : CECI

3 | Le dépôt de l'avant-projet à la CEDEAO (février 2013)

L'avant-projet de protocole est donc entre les mains de la commissaire au développement humain et genre de la CEDEAO afin qu'elle soit l'ambassadrice de l'initiative et assure l'aboutissement du processus, soit l'adoption de ce nouvel instrument juridique.

La première étape qui a permis de créer un consensus autour de l'argumentaire a aussi été l'occasion de s'entendre sur les objectifs du Protocole et de préciser des éléments de son contenu. Ainsi, loin de constituer un document juridique de plus, il s'agira de :

- Disposer d'un document juridique contraintenant toutes les synergies en vue de l'harmonisation des législations nationales avec les engagements internationaux visant la protection et la promotion des droits des femmes en Afrique de l'Ouest;
- Harmoniser, dans tout l'espace CEDEAO, les textes et politiques déjà mis en place dans un seul instrument qui constituerait une base et une référence commune pour tous les États membres;
- Mettre en place, dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris dans le présent Protocole, un agenda et un mécanisme d'évaluation périodique au niveau national et régional;
- œuvrer au renforcement des moyens d'action économique des femmes, éliminer la discrimination et réaliser l'égalité et l'équité entre les sexes par l'entremise du développement et l'application effective des législations et des politiques;
- Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables notamment les femmes, les jeunes filles et garçons, les personnes âgées ainsi que les personnes vivant avec un handicap, en relation avec les exigences du développement durable;
- Augmenter le taux de participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions dans le domaine politique et dans les processus de prévention et de gestion des conflits, ainsi que de restauration de la paix et de la sécurité;
- Assurer une plus grande place pour les femmes dans les dispositifs de veille et d'alerte opérationnelle dans l'espace CEDEAO;
- Consolider l'intégration régionale et le développement durable par une participation effective des femmes et la construction communautaire.

L'avant-projet de protocole est intéressant à plus d'un titre : il porte la marque de son époque en abordant les questions des changements climatiques, de la sécurité alimentaire, du pouvoir économique des femmes, du développement durable, etc. La version déposée à la CEDEAO comprend des dispositions pour garantir les droits individuels et pour promouvoir le principe de l'ÉFH dans onze (11) domaines : la gouvernance ; l'éducation et la formation ; les ressources productives ; la violence sexiste ; la santé et le VIH / SIDA ; la prévention et la gestion des conflits pour l'édification de la paix et la sécurité ; les médias, l'information et la communication ; l'environnement, l'eau, l'assainissement et les changements climatiques. Les dernières dispositions concernent les mesures correctives, le financement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation et le règlement des différends.

Le texte insiste sur la nécessité de promouvoir l'égalité en faisant peser deux obligations sur les États. D'abord, celle de conformer leurs législations aux obligations consignées dans l'avant-projet de protocole. Mais le projet de protocole va plus loin en invitant les États à adopter et mettre en œuvre des politiques en faveur de l'égalité des sexes. Une question controversée reste en suspens, celle de savoir si ces politiques peuvent inclure des discriminations positives, notamment en faveur des femmes.

Par ailleurs, pour faciliter l'adoption du Protocole, les coalitions, aidées par les partenaires techniques et financiers, ont jugé bon de proposer une version qui pourra servir de document de base à la Division juridique de la CEDEAO.

4 | Le ralliement et la mobilisation (2013)

Participation à la 57^e Session des Nations unies sur le Statut de la femme : gagner en visibilité (4-15 mars 2013)

La Commission des Nations unies sur le statut de la femme organise chaque année une session à laquelle participent les représentants des États, des institutions financières internationales et des organisations de la société civile. Pendant deux semaines, elles et ils estiment

les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes, de même que les difficultés rencontrées ou les défis persistants pour l'application des droits des femmes. À cette occasion aussi, de nouvelles stratégies sont identifiées et de nouvelles propositions faites pour l'élaboration de politiques, programmes et actions concrètes afin d'améliorer la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.



Photo avec madame Mariama Sarr, ministre de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat féminin du Sénégal* (à gauche) à la 57^e Session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies, New York, mars 2013. Crédit photo : CECI

*Le nom du ministère responsable des questions de genre a changé au fil des remaniements ministériels.

Profitant de cette opportunité, deux déléguées des coalitions / DCF y ont pris part afin d'élargir la mobilisation et d'exercer une pression plus forte en vue de l'adoption du *Protocole pour l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable en Afrique de l'Ouest* par la CEDEAO.

Ainsi, elles ont pu expliquer le bien-fondé de l'instrument et en vulgariser le contenu auprès des OSC des pays de la CEDEAO qui n'ont pas pu participer à l'atelier de Dakar en novembre 2012. Elles ont aussi eu l'opportunité de prendre fermement position contre les violences faites aux femmes et aux filles et de contribuer au soutien exprimé à leurs consœurs maliennes victimes d'exactions, viols et violences de tous genres durant le conflit qui sévissait dans leur pays.

Un comité restreint avait préparé la participation des déléguées et le matériel à diffuser. Pour avoir une idée du travail que cela peut représenter : des banderoles ont été confectionnées, des « flyers » et des plaquettes ont aussi été produits, de même qu'une pétition à faire signer. Il a aussi fallu traduire tout le matériel en anglais et en portugais : l'argumentaire, l'avant-projet de protocole, les « flyers », les plaquettes et la pétition appuyant l'adoption de l'avant-projet de Protocole.¹⁵ Cela ne s'est pas fait non plus sans efforts considérables pour recueillir les fonds nécessaires.¹⁶

Sur place, sitôt après la cérémonie officielle, les déléguées ont animé un atelier pour faire connaître l'initiative des coalitions / DCF et les étapes franchies. Finalement, en marge de la Session, elles ont aussi participé à une réunion de haut niveau initiée par la Commission au développement humain et genre de la Commission de la CEDEAO au cours de laquelle madame Aminatta Dibba, directrice du CCDG, a présenté l'avant-projet de Protocole. Cette rencontre s'est déroulée dans la salle de l'Unité africaine en présence des ministres responsables des questions de genre en Afrique de l'Ouest, de la vice-présidente de la Gambie,

madame **Aïsatou Ndjé Seidi**, de la commissaire, madame Adrienne Diop, des diplomates de la CEDEAO accrédités auprès des Nations unies, des délégués de la société civile et de la presse. L'activité a suscité l'intérêt des ministres, qui ont demandé à la commissaire de partager le document d'avant-projet de Protocole et de fixer rapidement le calendrier des prochaines étapes du processus. Plusieurs ministres de l'espace CEDEAO, comme d'ailleurs le premier ministre du Burkina Faso, ont exprimé un engagement ferme en faveur du Protocole.

Diffusion auprès des organisations de la société civile (OSC)

Encore avec l'appui d'Uniterra, chaque coalition / DCF dans les cinq (5) pays¹⁷ a organisé deux séries d'ateliers avec des OSC d'une part et, d'autre part, avec des associations de jeunes femmes et de jeunes hommes. Ces ateliers d'une demi-journée en général ont été l'occasion de partager l'initiative pour favoriser l'appropriation et accroître la mobilisation en vue de l'avancement rapide du dossier. Les associations et réseaux de jeunes filles et de jeunes femmes comme de jeunes garçons et hommes¹⁸ se sont montrés très réceptifs et ont décidé immédiatement de s'associer au plaidoyer aux côtés de leurs aînées.

Pour plus de visibilité et augmenter davantage l'audience, chaque atelier a été clôturé par une conférence de presse, histoire de mieux impliquer les médias également.

Toutefois, la mobilisation des OSC n'a pas toujours été à la hauteur des attentes. Des efforts supplémentaires seront nécessaires et, plutôt que de seulement les inviter, il faudra aussi les accompagner. Il faut quand même noter que la mobilisation des jeunes a parfois été remarquable, au Sénégal, par exemple, avec l'implication du Réseau des jeunes femmes leaders (RENAJELF) dans le comité de suivi du processus au niveau régional.

.....

15. Cinquante (50) exemplaires du projet de Protocole ont été imprimés en français, trente (30) exemplaires en anglais et vingt (20) en portugais. Trois cents (300) copies de plaquettes en anglais, trois cents (300) en français, cent cinquante (150) flyers en français, cinq cents (500) copies de la déclaration de soutien et de solidarité aux femmes malien(ne)s, cent (100) flyers anglais et français pour la publication de l'atelier de partage ont aussi été diffusés.

16. La participation à la Session de la Commission des Nations unies sur le statut de la femme a été possible grâce à l'appui technique et financier d'Uniterra, d'Oxfam Novib, de l'ACDI et d'ONU Femmes.

.....

17. Mali, Burkina Faso, Niger, Sénégal et République de Guinée.

18. Selon l'Assemblée générale des Nations unies, le terme « jeunesse » renvoie aux personnes âgées de 15 à 24 ans.

Bilan et prochaines étapes

Le premier atelier bilan du processus de concertation régionale des coalitions / DCF, partenaires d'Uniterra pour l'adoption du Protocole régional, s'est tenu à Niamey du 17 au 19 juin 2013. On y a procédé à une première évaluation du processus d'adoption de l'avant-projet de protocole, depuis la rencontre régionale de Dakar (novembre 2012) et on y a aussi échangé sur l'état d'avancement du dialogue politique dans les cinq (5) pays en faisant ressortir les forces, les faiblesses et les perspectives. C'est aussi lors de cette rencontre que les outils de la capitalisation du processus ont été testés et validés.

Il reste encore des actions à mener jusqu'à l'adoption du Protocole par la CEDEAO. Pour y parvenir, les coalitions estiment indispensable de saisir toutes les opportunités qui se présentent actuellement afin de poursuivre les plaidoyers jusqu'à l'adoption de l'instrument juridique. Pour en assurer la coordination, un comité de pilotage régional a été constitué en novembre 2012 à Dakar.

Les initiatrices du processus s'emploieront à partager largement l'initiative afin de récolter le maximum d'adhésions pour faire de cet instrument juridique un outil accessible et accepté de toutes et tous. La participation des déléguées des coalitions élargies à la 57^e Commission des Nations unies sur la condition de la femme a été une occasion en or pour informer le monde entier de la démarche. Elles en ont bien sûr profité pour exercer un plaidoyer auprès des parlementaires ou d'autres acteurs politiques clés de la CEDEAO.

Une fois le document adopté, un plan d'action sera mis en place pour accompagner sa mise en œuvre effective dans les différents pays. Un suivi et une évaluation annuelle sont prévus sur la base d'indicateurs clairs qui seront décrits dans le plan d'action. Les rapports de suivi faciliteront ainsi l'exercice d'un contrôle citoyen.

Afin de rallier les OSC et d'autres partenaires, des journées nationales de mobilisation sont actuellement en cours de réalisation dans les pays d'intervention du programme Uniterra en Afrique de l'Ouest. Ces journées visent à favoriser la compréhension du processus, son appropriation par un plus grand nombre d'OSC, de jeunes et de partenaires techniques et financiers pour la mobilisation d'un maximum de personnes. Ces journées nationales seront l'occasion pour chaque coalition / DCF de mettre en place un comité national de suivi pour mieux communiquer avec toutes les parties prenantes

et de poursuivre le plaidoyer / lobbying à travers la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux.¹⁹

Des partenaires (Oxfam Novib, ONU Femmes, OHCHR, Coopération canadienne, Centre de la CEDEAO pour le développement du genre, Uniterra / CECI-EUMC) sont intéressés à soutenir le processus. Des partenaires tant francophones qu'anglophones manifestent aussi le souhait d'y contribuer.

Au mois de janvier 2014 se tiendra à Ouagadougou, une rencontre des ministres responsables des questions de genre dans les pays de la CEDEAO. Elle sera précédée par une réunion de deux (2) jours des experts mandatés par les pays de l'espace CEDEAO qui produiront un rapport général à soumettre aux ministres lors de leur réunion. Ce sera là une opportunité à saisir par les coalitions et les réseaux qui se sont associés à cette initiative pour la faire avancer. Il faudra agir en amont, en influençant le choix d'experts au fait de l'initiative et, en aval, en sensibilisant les ministres responsables du genre de tous les pays de la CEDEAO pour obtenir leur appui pour l'aboutissement de ce dossier.

IR LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE DE L'OUEST / NOVEMBRE 2012 HÔTEL NDIAMBOUR DAKAR - SENEGAL



Quelques membres du Comité de pilotage régional prennent un moment ensemble après la clôture. De gauche à droite : Mme Safietou Diop, Sénégal; Mme Mariame Coulibaly, Sénégal; Mme Bisi Oleratu-Olagbegi, Nigéria; Mme Yasmin Jusu-Sherrif, Sierra Leone. Dakar, nov. 2012.
Crédit photo : Jamie Herd

19. Au moment d'écrire ces lignes, les journées de mobilisations se sont tenues au Sénégal et le comité national de suivi est déjà fonctionnel. Il a d'ailleurs partagé son plan d'action avec les autres coalitions / DCF.

DEUXIÈME PARTIE

BONNES PRATIQUES, LEÇONS APPRISES ET DÉFIS À RELEVER

*Même avant son adoption, le ralliement et la mobilisation autour de l'avant-projet de **Protocole sur l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable en Afrique de l'Ouest** représente un tour de force : celui de faire entendre d'une seule voix les quinze (15) États de l'Afrique de l'Ouest réclamant qu'enfin les droits des femmes et des filles soient reconnus et appliqués.*

Les bonnes pratiques

Plusieurs stratégies ou façons de faire adoptées pour mener à bien le processus méritent qu'on s'y attarde.

La décision d'élaborer un Protocole sur le droit des femmes liant les pays de l'Afrique de l'Ouest est venue **de la base**. Cette stratégie marque une rupture avec la façon de faire traditionnelle qui est de parachuter les instruments juridiques, quoique favorables aux femmes, et de les faire adopter dans un deuxième temps en ralliant alors les femmes. Cette fois-ci, ce sont les coalitions elles-mêmes qui en ont pris l'initiative. Elles ont donc proposé un document qui reflète leurs préoccupations fondamentales.²⁰

Tout au long du processus, c'est une **démarche participative** qui a été mise de l'avant. À chaque étape, les documents produits ont été présentés, expliqués, amendés et validés par les membres des coalitions. Chaque fois que des déléguées participaient à des rencontres, des ateliers ont été organisés pour partager les informations recueillies. Paradoxalement, le manque de ressources a obligé les coalitions à compter principalement sur leurs propres forces et leurs ressources avec un appui du programme Uniterra. Cette participation « obligée » est un facteur important de valorisation et de motivation et a contribué à renforcer les capacités des organisations. L'approche participative n'empêche cependant pas d'avoir recours à des ressources spécialisées quand cela se montre nécessaire.

.....

20. Rapport de capitalisation Réseau Siggil Jigéen, 14 août 2013.

C'est nous qui y avons pensé parce que c'est nous que ça touche.²¹

.....

Même si la démarche participative comporte sa part de difficultés et de lourdeurs, « ... c'est une approche qui dure, qui parfois même décourage un peu, mais une approche qui porte ses fruits et une fois que le fruit est mûr, ce sera le meilleur fruit, parce que c'est celui que nous aurons choisi, on ne nous l'aura pas imposé. »²²

.....

21. Rapport de capitalisation de la CONAG / DCF, juin 2013.

22. Rapport de capitalisation Réseau Siggil Jigéen, 14 août 2013.



De gauche à droite, mesdames la ministre de la Population, de la Femme et de la Protection de l'Enfance du Niger, Assitan Keïta, déléguée du Mali et Binta Nabé, déléguée de la CONAG / DCF, à l'atelier bilan du processus à Niamey. Crédit photo : CECI

Les **alliances entre les États et les OSC** se sont cristallisées autour de l'avant-projet de Protocole, mais elles se sont construites et renforcées petit à petit en associant des représentantes des ministères responsables de la condition féminine aux travaux des comités, avec l'appui des ministres elles-mêmes et celui de leurs vis-à-vis des ministères de la Justice, des Affaires sociales, Droits de l'Homme et des libertés publiques, de la Sécurité publique, par exemple.

Le **soutien indéfectible** d'Uniterra qui, en retenant les services d'une personne ressource pour la sous-région, a pu donner un second souffle au moment où l'initiative battait de l'aile.

Le **réseautage** s'est d'abord structuré avec les coalitions et a pris de la force ensuite en s'élargissant de la base vers le sommet, en profitant d'expertises avérées, comme celle de WiLDAF qui avait contribué à l'élaboration du Protocole de Maputo. Il a finalement atteint la CEDEAO et s'est rapproché de l'Union africaine tout en donnant de la visibilité au plan international. Les alliances stratégiques et judicieuses ont constitué le moteur du processus.

Autant pour rallier que convaincre et expliquer, la **circulation de l'information** est fondamentale. Un bulletin d'informations²³ créé à cet effet a joué un rôle important même si des efforts plus soutenus pour l'alimenter auraient permis un plus large rayonnement. Les partenaires et volontaires ont aussi mis à profit les nouveaux moyens de communication que sont les réseaux sociaux²⁴, peu coûteux, mais malheureusement souvent tributaires de réseaux instables dans la sous-région.

« Il faut dire que le fait que le programme Uniterra ait mis à disposition une personne ressource pour accompagner les coalitions au plan régional, de même que des volontaires en appui aux coalitions, a certainement été un facteur de succès dans ce dossier du Protocole. »²⁵

« Maintenant, nous nous connaissons au-delà de nos frontières. Quand on parle de la CONAG / DCF au Sénégal par exemple, les femmes sénégalaïses savent qui nous sommes et elles savent que nous sommes à l'origine du processus de concertation. Quand on entend parler des initiatives de nos consœurs du Réseau Sigill Jigéen, des coalitions / DCF du Mali, du Niger, nous savons qui elles sont. C'est important. »²⁶

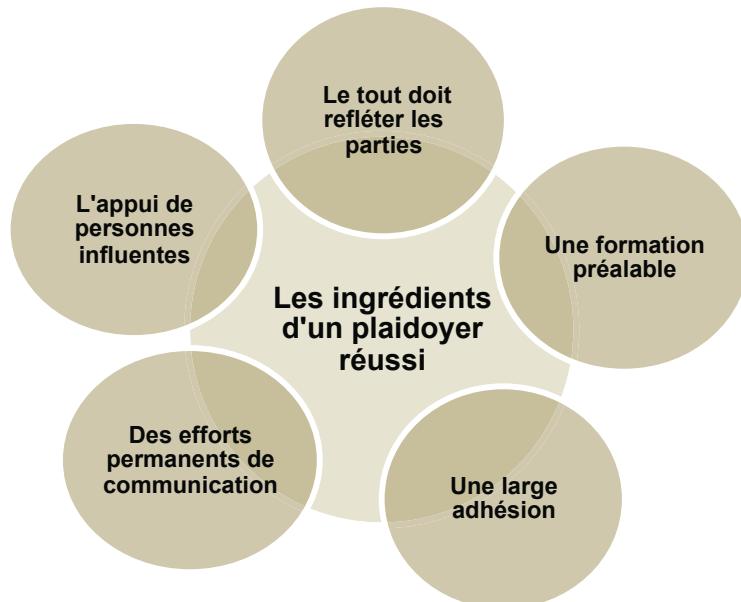
23. Mouniratou Tangara, volontaire auprès du réseau RSJ.

24. Binta Nabé, membre de l'Association mère et enfant de la CONAG / DCF.

25. INFOS-ÉFH-Afrique de l'Ouest a été créé par la chargée de programme régional d'Uniterra.

26. Plus précisément Avaaz, Twitter et Facebook.

Les leçons apprises



Le tout doit refléter ses parties

Ensemble mais en respectant les particularités nationales

En passant à une échelle régionale, les outils produits pour coordonner le travail à réaliser constituent un cadre qui peut sembler rigide aux initiatrices, limiter la prise en considération des particularités nationales et uniformiser les activités à mener. Il est donc important de s'assurer que les organisations disposent de l'espace nécessaire pour exprimer clairement leurs priorités et leurs besoins et adapter les actions à leur contexte. Fédérer les préoccupations des coalitions nationales a représenté un défi de taille.

Une formation préalable

Mieux préparé, on peut réduire les tâtonnements

L'élaboration d'un Protocole exige une compréhension élargie du corpus juridique des droits de la personne. Les textes des conventions internationales sont complexes. Bien sûr, il est nécessaire de recourir à des spécialistes, mais la démarche aurait pu être facilitée par un renforcement préalable des capacités des partenaires sur les engagements nationaux, régionaux et internationaux de même que sur les protagonistes et les étapes à franchir.

Une adhésion large

Une plus large participation des organisations de base, des religieux et des jeunes, particulièrement les jeunes filles

Les coalitions ont porté le dossier et se sont attachées à le mener à bien, mais, ce faisant, elles ont pu s'éloigner des organisations constituant leur base ; d'aucunes ont pu moins se reconnaître dans l'avant-projet de Protocole. Dans la perspective d'une adhésion plus large, l'inclusion des jeunes, particulièrement les jeunes filles et les jeunes femmes, plus tôt dans le processus, est en tout point souhaitable et essentielle dans une perspective de moyen et long terme.

« Nous avons besoin d'être là en tant que jeunes femmes, parce que quoiqu'on puisse dire, tout ce travail qu'on est en train de faire, nous en serons les principales bénéficiaires. Si on n'est pas là pour savoir ce qui s'est fait, il n'y aura pas une réelle appropriation ; il faudrait que les femmes adultes apprennent à nous intégrer parce que c'est nous qui allons prendre la relève ». ²⁷

De toutes les manières et pour tous les groupes concernés, il est important de miser sur les enjeux locaux du Protocole pour que les femmes et les hommes voient ce qu'ils peuvent y gagner.

Des efforts permanents de coordination et de suivi

Désigner des porteurs de dossier et partager les responsabilités

La coordination de telles initiatives exige des efforts permanents pour conserver la flamme et éviter les ruptures. La coordination est aussi en relation avec « l'incontournable nécessité de la synergie entre tous les acteurs pour faire aboutir le processus ». ²⁸ Pour être maximale, la coordination doit reposer sur un partage des responsabilités, à ce titre les personnes désignées comme « point focal » dans les structures étatiques et dans les régions administratives peuvent jouer un rôle de premier plan. Préciser les rôles, définir les responsabilités et clarifier les attentes sont autant d'aspects essentiels à la coordination.

Un Comité sous-régional chargé de piloter les prochaines étapes a été mis en place, mais des comités de suivi nationaux seront aussi nécessaires pour faciliter l'appropriation du Protocole par les organisations et sa diffusion et garantir son application.

L'appui de personnes influentes

Associer les chefs traditionnels et les religieux progressistes

L'appui de personnes influentes, particulièrement dans les domaines de la politique et de la religion, donne du poids aux arguments et peut contribuer à rallier les plus réticents. En milieu rural surtout, l'avis des chefs traditionnels et religieux a une influence prépondérante et l'appui des plus progressistes peut vaincre les mentalités conservatrices et faire pencher la balance du côté des droits des femmes.

C'est ainsi qu'au Niger, là où les réticences sont sans doute les plus fortes, les coalitions se sont employées à mettre au point un argumentaire religieux pour convaincre les plus radicaux.

27. Entretien avec madame Mdeye Marie Sam, présidente du Réseau des jeunes femmes leaders du Sénégal, septembre 2013.

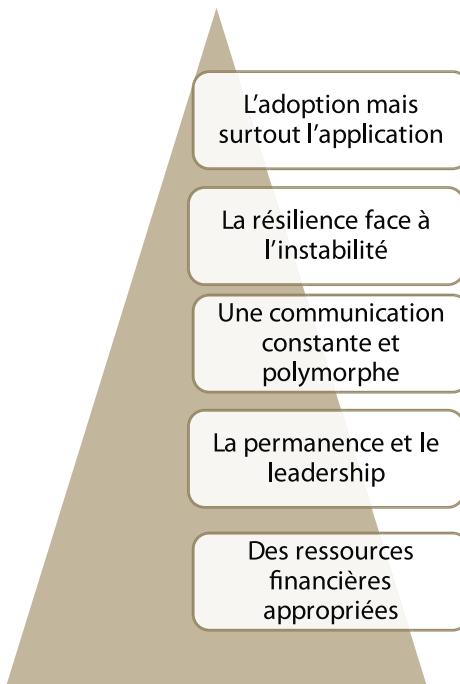
28. Synthèse de la capitalisation, GP / DCF, oct. 2013.

Les défis à relever

Pour compléter le processus et, à plus long terme, faire en sorte que les droits des femmes soient non seulement reconnus, mais appliqués, les coalitions et leurs alliés devront surmonter encore plusieurs défis liés : au manque de financement, à la complexité de la communication entre les partenaires et vers les populations, à l'instabilité politique, au manque de volonté politique des États et finalement au roulement de personnel dans les institutions et de membres dans les organisations.

Les défis à relever

Effectivité des droits



L'adoption mais surtout l'application

Obliger les États à appliquer le Protocole : sa dimension contraignante

Quand la CEDEAO adoptera le Protocole, un grand pas sera franchi, mais cette adoption est en soi un défi, compte tenu de la complexité de la CEDEAO. Cela fait, le défi de son application sera entier.

« On s'était dit que nous allions produire un document qui ne sera pas un document de plus ; donc il faudrait qu'il y ait une différence entre ce protocole et les autres instruments existants, c'est ainsi que nous avons mis l'accent sur le côté contraignant, avec des indicateurs bien définis. Chaque année il y aura un rapport qui mettra en exergue les pays qui n'auront pas respecté les engagements, sinon ce protocole ne sera qu'un document de plus. »²⁹

Le Protocole prévoit que les États assurent la mise en œuvre des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux, assortis d'échéanciers et chapeautés par des mécanismes de suivi et d'évaluation appropriés.

.....

29. Madame Fatou Turpin, coordonnatrice des programmes du Réseau Siggil Jigéen au Sénégal, Dakar, août 2013.

La résilience face à l'instabilité

Poursuivre la route malgré les obstacles

Après presque deux décennies de processus de démocratisation, l'Afrique de l'Ouest offre encore le spectacle d'une zone volcanique avec des foyers en éruption et d'autres en veille. Le bilan de la démocratisation y reste mitigé. Dans plusieurs pays, on observe des signes d'instabilité politique qui perdurent³⁰. D'autres sont en proie à des conflits non encore apaisés³¹. Les crises économiques et les changements climatiques rendent plus hypothétique la question de la sécurité alimentaire. Toutes ces situations ont des conséquences dramatiques, surtout sur les femmes et les filles et les organisations qui les défendent.

Une communication constante et polymorphe

Développer une stratégie et des produits de communication adaptés aux groupes cibles

Mettre de l'avant un projet qui englobe tant de paliers représente dénormes défis de communication. Il faut rallier la base, chercher sans relâche des alliances et orchestrer le suivi avec les coalitions associées dans les différents pays où les réseaux de communication sont souvent irréguliers. Il faut assurer une communication fluide, transparente et continue entre les anglophones, francophones et lusophones.

Les produits de communication s'adressent à des groupes cibles très différents : il faut convaincre la base, mais aussi les responsables politiques et religieux. Il faut des produits de communication pour des personnes analphabètes et d'autres pour des universitaires. Il faut aussi avoir en tête que l'anglais, le français et le portugais ne sont souvent qu'une deuxième langue, pas toujours bien maîtrisée.

La permanence et le leadership

Les bonnes personnes dans les bonnes organisations et institutions

Devant l'ampleur de la tâche, les défis à relever et les obstacles qui peuvent allonger la route, l'engagement des institutions et des personnes peut seul garantir le résultat. Cela demande de composer avec le roulement du personnel dans les institutions et les organisations, de s'adapter aux politiques qui changent selon les époques, de s'ajuster aux priorités du moment et de persévérer en dépit des catastrophes naturelles ou des conflits. Devant ces aléas, pouvoir compter sur une personne ressource responsable du dossier devient incontournable. À ce chapitre, le rôle de la chargée de programme est à souligner par son engagement personnel en faveur des droits des femmes.

Le rôle de la CEDEAO a été important et sera dorénavant décisif pour la mise en œuvre du Protocole. « *Le fait d'avoir des initiatives qui viennent des citoyens et qui remontent vers la CEDEAO, c'est très important; c'est un message très fort que les coalitions ont pu véhiculer, vers une CEDEAO des peuples* ».³²

Cela impliquera des efforts permanents pour assurer une collaboration étroite avec les experts des différents pays et ceux des gouvernements, pour suivre les réunions des conseils de ministres et celles de chefs d'États et des membres des gouvernements.

30. Guinée, Mali, Côte d'Ivoire, etc.

31. Niger, Guinée, Sénégal dans sa partie sud—la Casamance, le nord du Mali avec les revendications touaregs.

32. Entretien avec madame Éva Kouka, responsable du programme Gouvernance, OXFAM Novib, Dakar.

Des ressources financières appropriées

Se donner les moyens de soutenir le réseautage en vue de l'adoption du Protocole et assurer ensuite la diffusion

Autant pour coordonner les efforts et pour assurer le suivi, que pour garantir la participation effective de toutes les parties et pour disposer de moyens de communication adéquats, la question du financement se pose de manière cruciale. D'autant plus que le rayonnement est large et que l'étalement géographique entraîne forcément des frais de séjour et de déplacements pour maintenir les contacts et permettre les échanges. Comment éviter les financements à la pièce, permettre la continuité et sauvegarder la cohérence des actions ?

Jusqu'à l'adoption du Protocole, les coalitions devront poursuivre leurs actions de lobbying et trouver les moyens de participer aux rencontres statutaires de la CEDEAO. Ensuite il faudra assurer la diffusion du Protocole en choisissant les supports adaptés aux différents groupes cibles et aux différents pays concernés.

CONCLUSION

Ceux et celles qui ont collaboré à l'exercice de capitalisation sont convaincus de l'importance de la démarche entreprise pour l'adoption d'un **Protocole régional pour l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable en Afrique de l'Ouest**. Les femmes qui en ont pris l'initiative le disent bien : elles y ont pensé parce qu'elles sont les premières à souffrir de multiples formes de discrimination. « *C'est nous qui y avons pensé parce que c'est nous que ça touche.* »

Raconter la démarche c'est mettre en exergue les efforts consentis. Mais c'est aussi l'occasion de souligner le travail qui reste à accomplir jusqu'à l'adoption et surtout tous ces efforts qu'il faudra encore consentir pour que, enfin, les femmes et les hommes jouissent de droits égaux. Pour tous ceux et pour toutes celles qui se sont associés à la démarche et aux revendications qu'elle sous-tend, l'exercice de capitalisation devient donc à son tour un exercice de plaidoyer pour conjuguer un plus grand nombre d'efforts.

Raconter, pour comprendre et mieux faire, mais aussi pour continuer, pour aller au-delà et nouer de nouvelles alliances.

ORGANISATIONS PARTENAIRES



uniterra
UN PROGRAMME CECI & EUMC

uniterra.ca | ceci.ca | eumc.ca |



Affaires étrangères, Commerce
et Développement Canada

Foreign Affairs, Trade
and Development Canada

Le programme Uniterra est réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada agissant par l'entremise d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (MAECD).